

Mairie  
DE  
**REPLONGES**



Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 28 mars 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 15 mars 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération  
D182024

Nombre de membres en  
Exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine –  
M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,  
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine –  
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT  
Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno  
– Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE  
Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David –  
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT Ginette, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M. Bertrand VERNOUX, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Date de la convocation :  
15/03/2024

Absent : M. NILLOIN Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

**AIDE A L'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par :

- le Tennis Club, au vu de la facture acquittée :

Tenues officielles de 492.00 € TTC

L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 492.00 € soit 246 €.

- L'AMCVS, au vu des factures acquittées :

Aménagement local d'aéromodélisme de 14 276.72 € TTC

L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 14 276.72 € soit 7 138.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 246 € à verser au Tennis club de de REPLONGES,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 7 138.36 € à verser au club d'aéromodélisme de REPLONGES,

- PRECISE que cette dépense sera imputée au compte 65748, inves, 024.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges, le 02 avril 2024



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture  
004-210103206-20240328-D182024-DE  
Date de réception préfecture : 03/04/2024